

APPEL À PROJETS ARTISTIQUES

RÈGLEMENT

“ IMAGINER LA MÉMOIRE
DES SITES DE STOCKAGE DE
DÉCHETS RADIOACTIFS POUR
LES GÉNÉRATIONS FUTURES

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

15 septembre 2016

ORGANISATEUR DE L'APPEL À PROJETS

Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra)
Établissement public à caractère industriel et commercial

CONTACT

Catherine Cobat-Vittecoq

Responsable « Art et mémoire »

Direction de la sûreté environnement et stratégies filières

1 / 7, rue Jean-Monnet – 92298 Châtenay-Malabry

Téléphone : **01 46 11 83 86**

E-mail : **appelprojets2016@andra.fr**

CONTEXTE

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial. Placée sous la tutelle des ministres chargés respectivement de l'énergie, de la recherche et de l'environnement, elle a pour mission de trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de protéger les générations présentes et futures du risque que ces déchets présentent.

Elle a notamment pour mission d'exploiter et de surveiller trois centres de stockage de déchets radioactifs en surface :

- Un centre dans la Manche qui ne reçoit plus de colis depuis 1994 et qui est entré en phase de surveillance ;
- Deux centres dans l'Aube qui accueillent des colis de déchets radioactifs, depuis 1992 pour l'un et 2003 pour l'autre.

Elle mène aussi des études pour de futurs centres de stockage de déchets, notamment le projet Cigéo de stockage en couche géologique profonde pour les déchets les plus radioactifs. A cet effet, l'Andra exploite le laboratoire souterrain du Centre de Meuse/Haute-Marne.

Depuis 1994, l'Andra a construit une solution de référence sur la mémoire à travers l'expérience du Centre de stockage de la Manche en cherchant à répondre aux exigences réglementaires, et aux attentes sociétales.

En 2010, l'Andra a lancé un programme « **Mémoire des centres de stockage des déchets radioactifs pour les générations futures** ». Ce programme vise à consolider cette solution de référence et à prolonger la mémoire au-delà des obligations réglementaires (au moins 500 ans pour le site Cigéo). Afin d'approfondir les réflexions sur ce sujet, des études à caractère théorique ont été lancées alliant plusieurs disciplines : linguistique, étude des matériaux, archéologie des paysages... L'art est également étudié comme un vecteur possible de la mémoire. Le présent appel à projets s'inscrit donc dans cette problématique.

OBJET DE L'APPEL À PROJETS

L'Andra met en place un concours destiné aux artistes de toutes disciplines.

Les candidats devront soumettre **un** projet d'œuvre ou d'intervention artistique, sur le thème de **la préservation et de la transmission de la mémoire des sites de stockage de déchets radioactifs au profit des générations futures**.

De portée prospective, **les projets n'ont pas nécessairement vocation à être ensuite réalisés.**

Les candidats pourront se référer à plusieurs sources issues de l'Andra ou d'autres origines (voir p. 4 quelques liens) :

- supports de communication de l'Andra, sites internet, plaquettes d'information et dossiers de presse ;
- site internet « Arpenteurs » ou le film *Into Eternity* de M. Madsen, par exemple.

MODALITÉS DE CANDIDATURES

Les artistes candidatent librement à l'appel à projets, à l'exclusion des 3 lauréats de l'édition 2015. Ils doivent **obligatoirement** répondre aux critères suivants :

- avoir au moins 18 ans à la date de réponse à l'appel à projets ;
- résider en France (pas nécessairement être de nationalité française) ;
- fournir un justificatif du statut d'artistes (Maison des Artistes, Agessa, Siret).

Les artistes candidats adressent leur dossier de candidature à l'Andra (appelprojets2016@andra.fr) **au plus tard le 15 septembre avant 12 h 00.**

Ce dossier, qui doit être transmis sous forme numérique (PDF) et être **rédigé en français**, doit comprendre :

- Le curriculum-vitae du candidat avec ses coordonnées (1 page) ;
- Une brève note de présentation de la démarche de l'artiste (1 page max.) ;
- Un portfolio (maximum de 15 reproductions d'œuvres récentes réalisées par le candidat avec leurs légendes) ;
- Une note d'intention accompagnée de son esquisse ;
- Le formulaire d'acceptation des conditions du règlement de l'appel à projets dûment complété et signé par le candidat (voir PJ).

Attention :

- Le dossier ne doit pas dépasser **20 pages** ;
- Le dossier doit être transmis par mail avec un fichier attaché et son poids numérique ne doit **pas excéder 5 Mo**. En cas de problème, faire parvenir le dossier sur une clé USB, par courrier avec AR, à l'adresse mentionnée en page 1.
- Merci de nommer le fichier PDF de la manière suivante : nom_prénom_Andra

Tout dossier incomplet ou ne respectant pas ces modalités sera automatiquement éliminé.

SÉLECTION

La sélection des candidats sera effectuée en fonction de l'originalité, de la qualité artistique, de l'adéquation de la note d'intention et de l'esquisse au sujet, ainsi que de son apport à la problématique mémorielle. Deux jurys seront constitués :

- Un jury constitué d'une part, de personnels Andra choisis soit pour leur rôle dans le programme « Mémoire », soit pour leur sensibilité artistique et d'autre part, d'experts extérieurs intervenant dans le domaine artistique. Ce jury décernera les deux premiers prix (Prix de l'Andra) ;
- Un jury constitué de membres des trois groupes de réflexion composés d'habitants vivant à proximité des sites de l'Andra dans l'Aube, la Manche, et en Meuse/Haute-Marne. Ce jury décernera le Prix du public.

L'ensemble des candidats sera informé des résultats, par courrier électronique au plus tard **fin novembre 2016**.

Les candidats primés pourront se voir demander par l'Andra des visuels PDF haute définition.

PRIX À GAGNER

Les 3 artistes lauréats reçoivent :

- 1^{er} prix : 6 000 €

- 2^{ème} prix : 3 000 €

Prix du public : : 6 000 €

ANNULATION ET MODIFICATION DE L'APPEL À PROJETS

L'Andra se réserve le droit de modifier, suspendre, interrompre, reporter, annuler ou proroger l'appel à projets objet du présent règlement ou d'en modifier les conditions d'organisation et de participation en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté constitutifs, notamment mais non limitativement, de cause étrangère ou de cas fortuit au sens du droit civil.

L'Andra se réserve également la possibilité d'annuler ou de prolonger la durée et en conséquence de reporter notamment la date limite de dépôts des candidatures, au seul motif que ces mêmes candidatures seraient insuffisantes en nombre ou en qualité et ce sans que sa responsabilité puisse être recherchée de ce fait.

INFORMATIONS SUR L'ANDRA ET SON PROGRAMME « MEMOIRE »

ANDRA et les sites de stockage de déchets radioactifs :

www.andra.fr

Conférence internationale de l'AEN à Verdun en septembre 2014 :

www.constructing-memory2014.org

Dossier de presse de l'ANDRA sur la mémoire :

www.andra.fr/download/site-principal/document/dossiers-de-presse/19092014.pdf

Blog de réflexion sur les enjeux de société liés aux déchets radioactifs :

<http://lesarpenteurs.fr/sujet/dechets>

“ IMAGINER LA MÉMOIRE DES SITES DE STOCKAGE DE DECHETS RADIOACTIFS POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Je soussigné (e),

Prénom..... Nom.....

Né(e) le..... à.....

Adresse postale.....

Adresse mail..... Tél.....

Candidat(e) à l'édition 2016 de l'appel à projets « **Imaginer la mémoire des sites de stockage de déchets radioactifs pour les générations futures** » lancé par l'Andra, déclare expressément :

- avoir pris connaissance du règlement de l'appel à projets et l'accepter dans toutes ses dispositions ;
- que le projet de création artistique présenté dans mon dossier de candidature est original ainsi que l'ensemble des éléments qui le composent ;
- accepter que mon identité (nom, prénom) soit diffusée en toute occasion et sur tout support en lien avec l'appel à projets ;
- consentir à ce que l'Andra utilise, reproduise, publie, transmette ou diffuse, sans rémunération complémentaire à mon profit, à des fins non commerciales et sans restriction de délai, tout ou partie de mon dossier de candidature, en ce compris le projet de création artistique qu'il contient (note d'intention, esquisse, photographies, etc), et ce sur tout support de communication ;
- Il est entendu que l'Andra s'engage à ne pas faire réaliser, dans son intégralité ou en partie le projet de création artistique contenu dans mon dossier de candidature par un tiers ; l'Andra s'engage également à ne pas faire d'exploitation commerciale du dossier de candidature et du projet de création artistique que celui-ci contient ;
- garantir l'Andra contre toutes réclamations de tiers relatives à la violation d'un quelconque droit de propriété intellectuelle ou droit à l'image relativement au dossier de candidature présenté et au projet de création artistique qu'il contient ; à cet égard, je m'engage notamment à obtenir toutes les autorisations requises et les droits à l'image des personnes et des biens figurant dans mon dossier de candidature en vue de leur libre reproduction par l'Andra sur tous supports.

Le..... à.....

Signature